



# Temps de travail des officiers :

## De l'escroquerie à l'abus de confiance ?

**Au même titre que ses deux homologues représentatifs, l'Union des Officiers a été reçue à la DRCPN pour évoquer le nouveau régime d'emploi des officiers imposé par le contentieux européen.**

La signature de 2007 pour l'un, le refus de signer de l'autre suivi d'un contentieux européen, le tout sans aucune anticipation ni prise en compte des conséquences pour les officiers nous ont mené droit dans le mur et ça continue ! Bloqués dans cet équilibre périlleux, les représentants de la DRCPN ont malheureusement fait le choix de proposer une version aggravée des textes européens notamment au niveau de la durée du temps de travail hebdomadaire (48 H).

**Pour l'Union des Officiers, l'exercice imposé à l'administration d'établir ce nouveau régime horaire en s'appuyant sur les textes Français, tout en respectant les limites européennes ne pourra aboutir !**

**En attendant, voici les réformes qui ont été annoncées à tous les syndicats d'officiers :**

**Géopol pour tous :** TOUS les officiers devront pointer. Quelle que soit la direction d'emploi, tous les OPN devront se saisir sur géopol. Ca tombe bien, ils n'ont que cela à faire !

**48 heures par semaine :** la durée hebdomadaire du travail pourra atteindre 48h00 en moyenne sur une période d'un semestre (bien au delà de la durée légale européenne de 44 heures en moyenne sur 12 semaines) donc corvéable à merci ! Merci qui, d'ailleurs ?

**Des repos à la carte... de l'administration :** un compteur (sans doute mensuel) sera donc mis en place. Si vous dépassez trop régulièrement les 48h00, votre chef de service n'aura pas d'autre choix que de vous renvoyer chez vous afin de respecter les dispositions de la directive européenne (sans vous demander votre avis...).

**Latitude opérationnelle :** La DRCPN nous a également fait part de la mise en place d'une latitude opérationnelle qui n'en porterait plus le nom, mais qui ne serait plus soumise à autorisation préalable.